

FICHE SYNOPTIQUE N° 7

RESTRUCTURATION GLOBALE DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN A DAKAR

Période de réalisation de l'étude : 2019-2022

OBJECTIFS

Pour apporter une réponse efficace et durable à la problématique des déplacements dans la région de Dakar, l'Etat du Sénégal a initié deux grands projets de transport de masse que sont le Train Express Régional (TER), mis en service en 2021, et le Bus Rapid Transit (BRT) inauguré en 2024. Ces nouveaux systèmes de transport, qui allient capacité, rapidité, confort et sécurité, permettront de renforcer significativement l'offre de transport urbain et contribueront à satisfaire la demande croissante de déplacements dans l'agglomération, tout en promouvant un développement économique inclusif et une diminution de la pollution environnementale liée aux transports routiers.

Cependant, les études de demande réalisées révèlent une très forte dépendance de ces deux systèmes de transport au réseau de rabattement avec des taux supérieurs à 50%. Ainsi, la viabilité des investissements sur le BRT et le TER dépend fortement de l'existence d'un réseau de rabattement efficace. C'est pourquoi le CETUD, autorité organisatrice des transports publics urbains à Dakar, a initié une restructuration globale du réseau de transport en commun pour mettre en place des lignes de rabattement et améliorer par la même occasion les services de transport public dans les zones situées hors du périmètre d'influence des transports de masse.

DEMARCHE

Cette étude s'est organisée autour de 3 grandes parties que sont :

- **Partie 1** - Étude de faisabilité : l'objectif est de réaliser les études de demande, le diagnostic et l'évaluation des besoins en aménagement et en équipements urbains pour un réseau prioritaire de bus ainsi que les études d'avant-projet sommaire (APS) pour s'assurer de la faisabilité du projet.
- **Partie 2** - Études techniques détaillées intégrant les études d'avant-projet détaillé du programme d'investissement prioritaire et l'évaluation des impacts environnemental et social du projet. Cette phase prévoit également l'élaboration, d'une part, d'un dossier d'appel d'offres (DAO) pour la réalisation des travaux du programme d'investissement prioritaire et, d'autre part, d'un DAO pour l'aménagement des voies dédiées aux lignes prioritaires de TC, pour le matériel roulant, les équipements et systèmes.

RESULTATS CLES

Cette étude dont les objectifs sont de favoriser l'attractivité, l'accessibilité et la viabilité globale des transports collectifs de Dakar, notamment sur le BRT et le TER, et d'assurer la réponse aux importants besoins de mobilité de la région, a permis de réaliser les activités suivantes :

- une réorganisation des lignes de bus de la région de Dakar ;
- la création d'un réseau de bus prioritaire, où sera déployé des bus modernes, capacitaires et respectueux de l'environnement, équipés de billettique et d'information voyageurs dynamique, remisés dans des dépôts-ateliers neufs ;
- une intégration tarifaire permettant d'offrir des tarifs réduits sur les trajets en correspondance entre le réseau prioritaire et les transports de masse, rendue possible par l'utilisation d'un système de billettique interopérable ;
- la réalisation d'aménagements de voirie, y compris aux arrêts, terminus et carrefours, pour favoriser et fiabiliser les conditions de circulation des bus.

Ainsi, à l'issue des études, il a été retenu un programme de restructuration étalé sur la période 2023-2030 portant sur 32 lignes prioritaires, avec l'acquisition de 900 à 1000 autobus neufs à motorisation Gaz Euro VI ou électrique, la construction de 4 ateliers-dépôts pour la maintenance et le remisage des bus, l'aménagement de plus de 80 km de voirie, y compris des arrêts de bus et des terminus.

Outre l'offre de transport à renforcer, le programme vise aussi à créer des emplois plus qualifiés et à accompagner les opérateurs locaux de transport constitués en majorité d'acteurs privés regroupés autour de l'Association pour le Financements des Professionnels des Transports urbains (AFTU), et de l'opérateur public Dakar Dem Dikk.

Dans le phasage du programme, il a été retenu de mettre en œuvre une première phase dite programme d'investissement prioritaire (2023-2026) de 14 lignes, 30 km de voirie à rénover et à créer, 2 ateliers-dépôts à réaliser, 13 terminus et des arrêts à aménager. Les études sont finalisées et le programme d'investissement prioritaire est en train d'être mis en œuvre.

PARTENAIRES

- Banque mondiale
- AFD – BEI – KFW – UE

TELECHARGEMENT :

- [Rapport de synthèse](#)